



**Le club natation de Beaconsfield limitee/Beaconsfield Bluefins Swim Club**

**SWIMMER/ATHLETE CODE OF CONDUCT**

*Effective as of December 18, 2023*

---

The non-profit Corporation shall be known as LE CLUB NATATION DE BEACONSFIELD LIMITEE, hereinafter referred to as “Beaconsfield Bluefins Swim Club” or “Beaconsfield Bluefins” or “Bluefins Swim Club” or the “Club” or the “Bluefins”.

Mission as stated in the Beaconsfield Bluefins Swim Club by-laws:

**“6.1. PURPOSE**

The corporation is a non-profit organization formed for the purpose of training people in the sport of competitive and non-competitive swimming.

**6.2. AIMS AND OBJECTIVES**

- a) Provide a balanced training program for youth and masters swimmers, both competitive and non-competitive, through the development of an extensive age group program.
- b) Provide training and competition to all qualified members who desire it.
- c) Provide an opportunity to learn sportsmanship and leadership.
- d) Encourage a lifelong involvement in the sport of swimming.
- e) Facilitate social interactions for members and their families.
- f) Further the interests and practices of swimming as framed within the laws and constitutions of the International Swimming Federation (FINA), Swimming/Natation Canada and the Fédération de Natation du Québec (FNQ).”

**Code of Conduct**

Swimming is a challenging and rewarding competitive sport. Respect for yourself and all those involved, will help you to become a better swimmer, competitor, and teammate. The club supports a positive community and ensures a safe environment for all swimmers.

This document sets down the conduct expected of all swimmers within the Beaconsfield Bluefins Swim Club.

The club may also consult with the Fédération de natation du Québec (FNQ) and Swimming Canada when required. Please find attached links to their codes of conduct.

<https://fnq.ca/fonce/sportsecuritaire/>

<https://www.swimming.ca/en/safe-sport/>



The Helpline is a listening and referral service that aims to encourage people to speak openly and to validate their concerns regarding situations they feel are unacceptable. This service is free, anonymous, confidential, and independent, offered in both official languages. The Helpline is available to all Canadians, regardless of their sport, level of participation, or where they live within the country. You do not have to be a participant of an Abuse-Free Sport signatory organization to access the Helpline. You can reach them by phone, text, or email.

### General Behaviour

1. Bluefins' athletes must demonstrate respect for teammates, coaches, parents/guardian, competitors, officials, meet volunteers, the general public, and the City of Beaconsfield property at all times.
2. Bluefins' athletes must treat everyone equally and never discriminate against another person associated with the club on any grounds including that of age, sexual orientation, ethnic origin, or nationality.
3. The use of inappropriate or abusive language, bullying, harassment, physical or emotional acts of aggression, and any form of disrespect that is harmful to others will not be tolerated. Any of these will result in action taken by the club. Bullying definition (Swimming Canada): offensive behaviour and/or abusive treatment of a club member that typically, but not always, involves an abuse of power. Harassment definition (Swimming Canada): course of vexatious comment or conduct against a club member, which is known or ought reasonably to be known to be unwelcome.
4. Stealing or borrowing without consent other people's possessions or items belonging to the club is unacceptable.
5. Bluefins' athletes must display good behaviour at all times at practices (including the changing rooms), swim meets and club hosted social events where swimmers are under the responsibility of coaches or parent chaperones. Always report any poor behaviour by others toward you to your coach.
6. Recognize and celebrate the good performance and success of your fellow club and team members.
7. Make your coach aware if you have difficulties attending practices. Arrive poolside five minutes before the start of the practice. If you arrive late, report to your coach before entering the pool. If you need to leave the pool for any reason during practice, inform your coach before doing so.

8. Ensure that you are correctly attired and have all your equipment with you before the start practice i.e. caps, goggles, training aids.
9. Think about what you are doing during training and if you have any problems, discuss them with your coach at the appropriate time.
10. No use and/or possession of any of the following is permitted: alcohol, cigarettes, vapes, cannabis and/or other illicit drugs. No drinking or transportation of alcoholic beverages. No sexual harassment or other discriminatory behaviours. No sexual fraternization.
11. No use and/or possession of weapons or any implement that coaches deem dangerous or potentially dangerous.

### Competition

1. At competitions, always behave in a manner that shows respect to your club, coaches, teammates, and the members of all competing clubs.
2. The code of conduct applies when visiting other clubs' facilities, hotels, restaurants/accommodations, and while travelling in whatever mode of transportation has been selected. Bluefins' athletes are not allowed to leave any club facility, hotel/accommodations, restaurant, etc. without being accompanied by a coach, parent/guardian or chaperone, or without specific permission.
3. Any athlete willfully causing property damage will be responsible to pay for the full cost of repair and/or replacement, including labour costs.
4. You must wear appropriate swimwear, t-shirts and caps as set out by the club.
5. Report to the coaches on your arrival. Be part of the team. Stay with the team poolside. If you leave the poolside for any reason, inform and, if required, get the consent of the coach before doing so. The expectation is that all swimmers remain with their group and team for the duration of the competition, this promotes team spirit and keeps all swimmers focused on the meet and their club. Swimmers should not visit the parent/spectators gallery while the swim meet is underway.
6. After the race, report back to your coach for feedback.
7. Support your teammates.

### Travel

In the case of competitions, trips or other activities of the team, swimmers must understand that they represent the Beaconsfield Bluefins Swim Club. The athlete's behaviour must reflect positively the high standards of the club.

1. When the team participates in an away activity where accommodation is provided by the club, participating swimmers must travel, eat, and stay with the team for the duration of the competition. Swimmers are supervised by coaching staff and accompanying parent/guardian chaperones.
2. Swimmers who cannot take transportation and/or accommodation with the team must request permission from their coach at the time of registration.
3. Parents/guardians - are invited to attend the meet as spectators, but they must provide their own transportation, accommodation, and meals. In addition, parents who are spectators are advised to keep some distance from their children for the duration of the trip so that they can have a chance to interact and create a bonding opportunity with their teammates and coaches during the event. When a minor athlete travels alone with the club, they must have written authorization from their parent/guardian, this is accomplished during the registration process.
4. Curfews - are established by the coaching staff and accompanying parent/guardian chaperones during the trip. Two types of curfews can be put in place. A curfew to be in their room and another one for the curfew of the night (quiet/lights out). No team member can be out of their room after curfew. The no noise policy of the hotel/accommodations must be respected. Smart phones and all electronic devices must be turned off after curfew. If this rule is not followed, the smart phone and/or electronic device may be confiscated for the evening and will be returned the next morning.
5. Hotel/Accommodations - any damage, excessive disorder or theft incurred at the hotel/accommodations will be the responsibility of swimmers assigned to this room and further disciplinary action may be taken. No noisy or rowdy behaviour will be tolerated in the corridors or public spaces. Hotel/accommodation rooms must be kept clean and garbage removed regularly. Regardless of gender, a coach or accompanying parent/guardian chaperone should not share the same room with an athlete unless the child is their own. In order to ensure the safety of the athletes and to protect the personnel, no male is allowed to enter a females room and no females are allowed to enter a males room. Male and female athletes can interact with each other in common areas such as the bus, restaurants, hotel/accommodation, common areas and pool facilities.
6. General - all participants travelling with the team must remain with the team at all times and participate in meetings, training, meals, and competition sessions, etc. Unless permission is obtained in advance from the coach or accompanying parent/guardian. Punctuality is essential.
7. During public outings, swimmers must stay in groups of at least three people. Athletes 12 years old and under must be accompanied by a parent/guardian. At restaurants or other activity facilities, all team members must remain polite and at reasonable noise levels. Swimmers must not disturb other guests. If gratuities are not included, athletes will be required to leave a tip of at least 15% minimum.

### Other essential information:

1. If you are currently taking medication, this information should be on your registration form with the club. If you take any additional medication during the year, you should notify your coach in writing.
2. If you are suffering from an injury that will prevent you from fully participating in training you should notify your coach immediately and work with them to devise a recovery timetable. A coach might recommend to not participate in a competition in order to recover completely from any injuries.

### Disciplinary Actions Procedure

Violation of this code of conduct may result in disciplinary actions, including but not limited to:

**Verbal Warning:** A verbal warning may be issued for minor infractions as a first step to address and correct the behavior.

**Written Warning:** A written warning may be issued for repeated violations or more serious misconduct. This will serve as a formal notice that continued violations may result in further consequences.

**Probation:** Probation may be imposed, during which the swimmer will be closely monitored. Any additional violations during this period may lead to further disciplinary actions.

**Suspension:** Suspension from team activities may be implemented for a specific duration, during which the swimmer will not be allowed to participate in practices, competitions, or team events.

**Expulsion:** In severe cases or after repeated violations, expulsion from the team may occur, resulting in the termination of the swimmer's membership with the Beaconsfield Bluefins Swim Club.



**Le club natation de Beaconsfield limitée**  
**CODE DE CONDUITE DES NAGEURS/ATHLÈTES**

*En vigueur à partir du 18 décembre 2023*

---

La Société à but non lucratif sera connue sous le nom de LE CLUB NATATION DE BEACONSFIELD LIMITEE, ci-après appelée « Club de natation Beaconsfield Bluefins » ou « Beaconsfield Bluefins » ou « Club de natation Bluefins » ou le « Club » ou les « Bluefins ».

Mission énoncée dans les règlements administratifs du Club de natation des Bluefins de Beaconsfield :

#### 6.1 OBJET

La société est un organisme à but non lucratif formé dans le but de former des gens dans le sport de la natation de compétition et non compétitive.

#### 6.2. BUTS ET OBJECTIFS

- a) Offrir un programme d'entraînement équilibré pour les jeunes et les maîtres nageurs, tant compétitifs que non compétitifs, grâce à l'élaboration d'un vaste programme pour les groupes d'âge.
- b) Offrir de l'entraînement et de la compétition à tous les membres qualifiés qui le désirent.
- c) Donner l'occasion aux jeunes de développer l'esprit sportif et le leadership.
- d) Encourager une participation à vie dans le sport de la natation.
- e) Faciliter les interactions sociales pour les membres et leurs familles.
- f) Favoriser les intérêts et les pratiques de la natation tels qu'ils sont formulés dans les lois et les constitutions de la Fédération internationale de natation (FINA), de Swimming/Natation Canada et de la Fédération de Natation du Québec (FNQ).

#### Code de conduite

La natation est un sport de compétition stimulant et gratifiant. Le respect de soi-même et de toutes les personnes impliquées aidera à devenir un meilleur nageur, un meilleur compétiteur et un meilleur coéquipier. Le club soutient une communauté positive et assure un environnement sûr pour tous les nageurs.

Ce document décrit la conduite attendue de tous les nageurs du Club de natation des Bluefins de Beaconsfield.

Le club peut également consulter la Fédération de natation du Québec (FNQ) et Natation Canada au besoin. Veuillez trouver ci-joint des liens vers leurs codes de conduite.

<https://fnq.ca/fonce/sportsecuritaire/>

<https://www.swimming.ca/en/safe-sport/>



Sport sans abus Helpline est un service d'écoute et d'aiguillage qui vise à encourager les gens à parler ouvertement et à valider leurs préoccupations concernant les situations qu'ils jugent inacceptables. Ce service gratuit, anonyme, confidentiel et indépendant, est offert dans les deux langues officielles. La ligne d'assistance est offerte à tous les Canadiens, peu importe leur sport, leur niveau de participation ou l'endroit où ils vivent au pays. Vous n'avez pas besoin d'être un participant d'un organisme signataire d'un sport sans abus pour accéder à la ligne d'assistance. Vous pouvez les joindre par téléphone, sms ou e-mail.

### Comportement général

1. Les athlètes des Bluefins doivent faire preuve de respect en tout temps envers leurs coéquipiers, leurs entraîneurs, leurs parents/tuteurs, leurs compétiteurs, leurs officiels, les bénévoles des compétitions, le public en général et la propriété de la ville de Beaconsfield.
2. Les athlètes des Bluefins doivent traiter tout le monde sur un pied d'égalité et ne jamais discriminer contre une autre personne associée au club pour quelque raison que ce soit, y compris celle de l'âge, de l'orientation sexuelle, de l'origine ethnique ou de la nationalité.
3. L'utilisation d'un langage inapproprié ou abusif, l'intimidation, le harcèlement, les actes d'agression physiques ou émotionnels et toute forme d'irrespect préjudiciable aux autres ne seront pas tolérés. Chacun de ces éléments entraînera des mesures prises par le club. Définition de l'intimidation (Natation Canada) : comportement offensant et/ou traitement abusif d'un membre du club qui implique généralement, mais pas toujours, un abus de pouvoir. Définition du harcèlement (Natation Canada) : une série de commentaires ou de comportements vexatoires à l'encontre d'un(e) participant(e) inscrit(e) ou d'un groupe, dont on sait ou dont on devrait savoir qu'ils ne sont pas désirés.
4. Voler ou emprunter sans consentement les biens d'autrui ou des articles appartenant au club est inacceptable.
5. Les athlètes des Bluefins doivent faire preuve de bons comportements en tout temps lors des entraînements (y compris les vestiaires), des compétitions de natation et des événements sociaux organisés par le club où les nageurs sont sous la responsabilité d'entraîneurs ou de parents accompagnateurs. Un(e) athlète devrait aviser son entraîneur de tous mauvais comportements subit.
6. Les athlètes sont encouragés à reconnaître et célébrer la bonne performance et le succès de ses collègues membres du club et de son équipe.

7. Les athlètes devraient aviser leur entraîneur s'ils ont de la difficulté à assister aux entraînements. Les nageurs doivent arriver au bord de la piscine cinq minutes avant le début de l'entraînement. En cas de retard, ils doivent aller voir leur entraîneur avant d'entrer dans la piscine. S'ils doivent quitter la piscine pour une raison quelconque pendant l'entraînement, ils leur faut en informer leur entraîneur avant de le faire.
8. Les athlètes doivent s'assurer d'être correctement habillés et qu'ils ont leur équipement avec eux avant le début de la pratique, c'est-à-dire des casquettes, des lunettes de protection, des aides à l'entraînement.
9. Les athlètes doivent penser à ce qu'ils font pendant l'entraînement et s'ils ont des problèmes, en discuter avec leur entraîneur au moment opportun.
10. Aucune utilisation et/ou possession de l'un des éléments suivants est permise : alcool, cigarettes, vapoteuses, cannabis et/ou autres drogues illicites. Pas de consommation ou de transport de boissons alcoolisées. Pas de harcèlement sexuel ou d'autres comportements discriminatoires. Pas de fraternisation sexuelle.
11. Aucune utilisation et/ou possession d'armes ou de tout outil que les entraîneurs jugent dangereux ou potentiellement dangereux.

#### Concurrence

1. Lors des compétitions, les athlètes doivent toujours se comporter d'une manière qui montre le respect de leur club, de leurs entraîneurs, de leurs coéquipiers et des membres de tous les clubs concurrents.
2. Le code de conduite s'applique lors de visite des installations, des hôtels, des restaurants et de l'hébergement d'autres clubs et en voyageant dans n'importe quel mode de transport choisi. Les athlètes des Bluefins ne sont pas autorisés à quitter les installations du club, l'hôtel / l'hébergement, le restaurant, etc. sans être accompagnés d'un entraîneur, d'un parent / tuteur ou d'un accompagnateur, ou sans autorisation spécifique.
3. Tout athlète causant volontairement des dommages matériels sera responsable de payer le coût total de la réparation et/ou du remplacement, y compris les coûts de main-d'œuvre.
4. Les athlètes doivent porter des maillots de bain, des t-shirts et des casquettes appropriés comme indiqué par le club.
5. Les athlètes doivent aviser les entraîneurs à leur arrivée, faire partie de l'équipe et rester avec l'équipe au bord de la piscine. Tout athlète qui quitte le bord de la piscine pour quelque raison que ce soit, doit en informer et, au besoin, obtenir le consentement de l'entraîneur avant de le faire. On s'attend à ce que tous les nageurs restent avec leur groupe et leur équipe pendant toute la durée de la compétition. Ça favorise l'esprit d'équipe et aide tous les nageurs à rester

concentrés sur la compétition et leur club. Les nageurs ne devraient pas visiter la galerie des parents et des spectateurs pendant que la compétition de natation est en cours.

6. Après la course, les athlètes doivent aller voir leur entraîneur pour obtenir des commentaires.

7. Les athlètes doivent soutenir leurs coéquipiers.

### Voyages

Dans le cas de compétitions, de voyages ou d'autres activités de l'équipe, les nageurs doivent comprendre qu'ils représentent le Club de natation des Bluefins de Beaconsfield. Le comportement de l'athlète doit refléter positivement les normes élevées du club.

1. Lorsque l'équipe participe à une activité à l'extérieur où l'hébergement est fourni par le club, les nageurs participants doivent voyager, manger et rester avec l'équipe pendant toute la durée de la compétition. Les nageurs sont supervisés par le personnel d'entraîneurs et les parents accompagnateurs.
2. Les nageurs qui ne peuvent pas prendre le transport et/ou l'hébergement avec l'équipe doivent demander la permission à leur entraîneur au moment de l'inscription.
3. Parents / tuteurs - sont invités à assister à la compétition en tant que spectateurs, mais ils doivent fournir leur propre transport, hébergement et repas. De plus, il est conseillé aux parents qui sont spectateurs de garder une certaine distance avec leurs enfants pendant la durée du voyage afin qu'ils puissent avoir la chance d'interagir et de créer une occasion de créer des liens avec leurs coéquipiers et leurs entraîneurs pendant l'événement. Lorsqu'un athlète mineur voyage seul avec le club, il doit avoir l'autorisation écrite de son parent / tuteur. Cela est accompli pendant le processus d'inscription.
4. Couvre-feux - sont établis par le personnel d'entraîneurs et les parents / tuteurs accompagnateurs pendant le voyage. Deux types de couvre-feu peuvent être mis en place. Un couvre-feu pour être dans leur chambre et un autre pour le couvre-feu de la nuit (calme / lumières éteintes). Aucun membre de l'équipe ne peut sortir de sa chambre après le couvre-feu. La politique antibruit de l'hôtel/hébergement doit être respectée. Les téléphones intelligents et tous les appareils électroniques doivent être éteints après le couvre-feu. Si cette règle n'est pas respectée, le téléphone intelligent et/ou l'appareil électronique peuvent être confisqués pour la soirée et seront retournés le lendemain matin.
5. Hôtel/Hébergement - tout dommage, désordre excessif ou vol encouru à l'hôtel / hébergement sera la responsabilité des nageurs affectés à cette chambre et d'autres mesures disciplinaires peuvent être prises. Aucun comportement bruyant ou tapageux ne sera toléré dans les couloirs ou les espaces publics. Les chambres d'hôtel et d'hébergement doivent être maintenues propres et les ordures enlevées régulièrement. Quel que soit son sexe, un entraîneur ou un parent / tuteur accompagnateur ne devrait pas partager la même chambre avec un athlète à moins que l'enfant ne soit le sien. Afin d'assurer la sécurité des athlètes et de protéger le personnel, aucun homme n'est autorisé à entrer dans une salle pour femmes et aucune femme n'est autorisée à entrer dans

une salle pour hommes. Les athlètes masculins et féminins peuvent interagir les uns avec les autres dans des espaces communs tels que l'autobus, les restaurants, l'hôtel / hébergement, les aires communes et les installations de la piscine.

6. Généralités - tous les participants voyageant avec l'équipe doivent rester avec l'équipe en tout temps et participer aux réunions, à l'entraînement, aux repas et aux sessions de compétition, etc. À moins que la permission ne soit obtenue à l'avance de l'entraîneur ou du parent ou tuteur qui l'accompagne. La ponctualité est essentielle.
7. Pendant les sorties publiques, les nageurs doivent rester en groupes d'au moins trois personnes. Les athlètes âgés de 12 ans et moins doivent être accompagnés d'un parent ou d'un tuteur. Dans les restaurants ou autres installations d'activités, tous les membres de l'équipe doivent rester polis et à des niveaux de bruit raisonnables. Les nageurs ne doivent pas déranger les autres invités. Si les poubelles ne sont pas incluses, les athlètes devront laisser un pourboire d'au moins 15%.

#### Autres informations essentielles :

1. Tout athlète qui doit prendre des médicaments doit l'indiquer sur son formulaire d'inscription auprès du club. Si des médicaments supplémentaires doivent être ajoutés au cours de l'année, l'athlète doit en aviser son entraîneur par écrit.
2. Lorsqu'une blessure empêche de participer pleinement à l'entraînement, l'athlète doit en informer immédiatement son entraîneur et travailler avec lui pour élaborer un calendrier de récupération. Un entraîneur pourrait recommander de ne pas participer à une compétition afin de se remettre complètement de toute blessure.

#### Procédure de mesures disciplinaires

La violation de ce code de conduite peut entraîner des mesures disciplinaires, y compris, mais sans s'y limiter :

**Avertissement verbal :** Un avertissement verbal peut être émis pour des infractions mineures comme première étape pour aborder et corriger le comportement.

**Avertissement écrit :** Un avertissement écrit peut être émis pour des violations répétées ou des inconduites plus graves. Cela servira d'avis formel que les violations continues peuvent avoir d'autres conséquences.

**Probation :** Une probation peut être imposée, au cours de laquelle le nageur sera surveillé de près. Toute violation supplémentaire au cours de cette période peut entraîner d'autres mesures disciplinaires.

**Suspension :** La suspension des activités de l'équipe peut être mise en œuvre pour une durée spécifique, au cours de laquelle le nageur ne sera pas autorisé à participer aux entraînements, aux compétitions ou aux épreuves d'équipe.

**Expulsion :** Dans les cas graves ou après des violations répétées, l'expulsion de l'équipe peut se produire, entraînant la fin de l'adhésion du nageur au Club de natation des Bluefins de Beaconsfield.